

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE IRVE

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	54
Présents et représentés	:	73
Votants	:	73

Le mercredi 30 juin 2021, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 24 juin 2021, s'est réuni à 19h00, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, au 1 rue Jean Rostand à Orsay - Salle du Conseil.

DELEGUES PRESENTS

Madame Irène BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Jean-Pierre CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Karine GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Dominique LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Vincent GALLET	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur Alain FAUBEAU	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Catherine LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Caroline LAVARENNE	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Florence NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame Nathalie FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Lodovico CASSINARI	Commune des Ulis
Madame Sarah JAUBERT	Commune des Ulis
Monsieur Gabriel LAUMOSNE	Commune des Ulis
Madame Françoise MARHUENDA	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Monsieur Stéphane DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Madame Alexia PERRIN	Commune de Longjumeau

Monsieur Bernard XAVIER	Commune de Longjumeau
Monsieur Vincent DELAHAYE	Commune de Massy
Madame Michèle FRERET	Commune de Massy
Monsieur Mustapha MARROUCHI	Commune de Massy
Monsieur Pierre OLLIER	Commune de Massy
Monsieur Franck ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur Hakim SOLTANI	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Madame Martine CHARVIN	Commune d'Orsay
Madame Elisabeth DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur Philippe ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Laurent CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur Gilles CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame Véronique LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame Delphine PERSON	Commune de Palaiseau
Monsieur Mokhtar SADJI	Commune de Palaiseau
Madame Catherine VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Dominique FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame Nathalie PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Madame Françoise FERNANDES	Commune de Wissous
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT
Monsieur Christian LECLERC	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Monsieur Olivier BOUCHE	a donné pouvoir à	Monsieur Pierre OLLIER

Délibération n° 2021-192

Madame Rafika REZGUI	a donné pouvoir à	Madame Karine GREMION
Madame Corinne BAIRRAS	a donné pouvoir à	Monsieur Stéphane DELAGNEAU
Monsieur Francisque VIGOUROUX	a donné pouvoir à	Madame Nathalie FRANCESETTI
Monsieur Jean-Pierre MEUR	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT
Madame Catherine GAILLARD	a donné pouvoir à	Madame Alexia PERRIN
Madame Hélène BACH	a donné pouvoir à	Monsieur Mustapha MARROUCHI
Madame Caroline CAILLEAU	a donné pouvoir à	Monsieur Hakim SOLTANI
Monsieur Roger DEL NEGRO	a donné pouvoir à	Monsieur Jean-Pierre CRUSE
Madame Hawa NIANG	a donné pouvoir à	Monsieur Franck ROUGEAU
Madame Elisabeth PHILIPPOTEAU	a donné pouvoir à	Madame Michèle FRERET
Monsieur Nicolas SAMSOEN	a donné pouvoir à	Monsieur Pierre OLLIER
Monsieur Claude PONS	a donné pouvoir à	Madame Isabelle KLJAJIC
Madame Shirley LEGRAND	a donné pouvoir à	Madame Delphine PERSON
Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN	a donné pouvoir à	Monsieur François Guy TRÉBULLE
Monsieur Vincent HULIN	a donné pouvoir à	Monsieur Philippe ESCANDE
Monsieur Jean-Paul MORDEFROID	a donné pouvoir à	Monsieur François Guy TRÉBULLE

DELEGUES ABSENTS

Madame Délila M'HENNI	Commune des Ulis
Madame Catherine DELAITRE	Commune de Marcoussis
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Madame Hella KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Monsieur Pierre COSTI	Commune de Palaiseau

Secrétaire de séance : Stéphane BAZILE

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE IRVE

Le Conseil Communautaire,
sur rapport de Madame Sandrine GELOT.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'Instruction budgétaire et comptable M4 ;

VU le Budget primitif 2021 adopté le 31 mars 2021 par le Conseil communautaire ;

VU la délibération n°2021-61 adoptée le 31 mars 2021 autorisant une reprise anticipée du résultat 2020 ;

VU le Compte de gestion 2020 établi par Madame la Comptable Publique de Palaiseau ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission n°4 « Finances, Ressources Humaines et Politiques Contractuelles » du 16 juin 2021 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE le compte administratif 2020 ;
2. ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2020 pour le budget annexe de la manière suivante :

IRVE	
Recettes 2020	55 065,23
Dépenses 2020	45 878,56
Résultat 2019 reporté	-
Solde de fonctionnement 2020	9 186,67
Recettes 2020	403 724,00
Dépenses 2020	550 178,39
Résultat 2019 reporté	-
Solde d'investissement 2020 (A)	- 146 454,39
RAR recettes 2020 sur 2021	346 647,70
RAR dépenses 2020 sur 2021	51 262,83
Solde des RaR (B)	295 384,87
Solde de financement A+B	148 930,48

Délibération n° 2021-192

3. CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2020 ;
4. DONNE ACTE au Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de la présentation faite du compte administratif.

Fait et délibéré le mercredi 30 juin 2021

Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (71 VOIX)

71 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , Mme Irène BESOMBES, M. Jean-François VIGIER, M. Olivier BOUCHE, M. Jean-Pierre CRUSE, Mme Karine GREMION, M. Dominique LACAMBRE , Mme Rafika REZGUI, Mme Corinne BAIRRAS, Mme Muriel DORLAND, M. Vincent GALLET, M. Yann CAUCHETIER, M. Alain FAUBEAU, Mme Catherine LANSIART, Mme Caroline LAVARENNE, Mme Florence NOIROT, Mme Lucie SELLEM, Mme Nathalie FRANCESETTI, M. Francisque VIGOUROUX, M. Jean-Pierre MEUR, M. Clovis CASSAN , M. Lodovico CASSINARI, Mme Sarah JAUBERT, M. Gabriel LAUMOSNE, Mme Françoise MARHUENDA, M. Christian LARDIERE, M. Stéphane DELAGNEAU, Mme Catherine GAILLARD, Mme Sandrine GELOT, Mme Alexia PERRIN, M. Bernard XAVIER, Mme Hélène BACH, Mme Caroline CAILLEAU, M. Vincent DELAHAYE, M. Roger DEL NEGRO, Mme Michèle FRERET, M. Mustapha MARROUCHI, Mme Hawa NIANG, M. Pierre OLLIER , Mme Elisabeth PHILIPPOTEAU, M. Franck ROUGEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Hakim SOLTANI, Mme Isabelle KLJAJIC, M. Claude PONS, M. Didier PERRIER, Mme Martine CHARVIN , Mme Elisabeth DELAMOYE , M. Philippe ESCANDE , M. David ROS, M. Laurent CARO, M. Gilles CORDIER, Mme Véronique LEDOUX, Mme Shirley LEGRAND , Mme Delphine PERSON , M. Mokhtar SADJI , Mme Catherine VITTECOQ , M. Michel SENOT, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. Bernard GLEIZE, Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN, M. Vincent HULIN, M. Jean-Paul MORDEFROID, M. François Guy TRÉBULLE, M. Dominique FONTENAILLE , Mme Nathalie PLUMAIL , M. Igor TRICKOVSKI, M. Guillaume VALOIS, Mme Françoise FERNANDES, M. Florian GALLANT

O CONTRE :

O ABST. :

Pas pris part au vote : M. Christian LECLERC, M. Grégoire DE LASTEYRIE

ID télétransmission : 091-200056232 - 2021 0630 - 1mc 135341A-BF-1-1

Date AR Préfecture : 8 juillet 2021

- Affichée / Publiée le : 07 JUL. 2021

Délibération n° 2021-192

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr